

Mise en place du filtre

✓ Pose du regard et des tuyaux de collecte

Le regard de collecte est posé directement sur le fond de fouille, en extrémité aval du filtre. Les tuyaux de collecte, au nombre minimal de quatre, sont répartis de façon uniforme sur le fond de fouille et rejoignent indépendamment le regard de collecte. En amont du filtre, ils sont reliés entre eux (bouclage) par un tuyau de collecte. Les tuyaux de collecte latéraux sont situés à 1 m du bord de la fouille. **Les orifices sont dirigés vers le bas.**

Une couche de gravillon d'environ 0,10 m est étalée de part et d'autre des tuyaux pour assurer leur assise, puis l'ensemble de la surface est recouvert d'une géogrille qui débordera de 0,10 m de chaque côté des parois.

✓ Pose du sable et du gravillon : Une couche de 0,70m de sable lavé et stable à l'eau, d'une granulométrie comprise entre 0,063 et 4 mm, est déposé sur la couche drainante, puis est nivelé sur toute la surface du filtre. Une couche de gravillon de 0,10 m d'épaisseur minimale, d'une granulométrie comprise entre 10 et 40 mm, est étalée horizontalement sur le sable lavé.

✓ Pose du regard de répartition : **L'utilisation de regards d'eaux pluviales est inadaptée.** Pour une bonne étanchéité, il est préférable de recourir à des regards prévus à cet effet. Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après remblayage définitif, les raccords devront être souples, par exemple joint élastomère, et conçus pour éviter les fuites ou les infiltrations d'eau.

✓ Pose des tuyaux de raccordement

Les tuyaux de raccordement sont les éléments permettant la jonction entre le regard de répartition et les tuyaux d'épandage, ils **partent du regard de répartition indépendamment les uns des autres.** Ces tuyaux ne sont pas perforés pour assurer une stabilité maximale du regard de répartition. Chaque tuyau non perforé partant du regard est raccordé à un seul tuyau d'épandage et posé directement sur la couche de gravillon.

✓ Pose des tuyaux d'épandage

Les tuyaux souples et les tuyaux de drainage agricole sont interdits. Le diamètre des tuyaux est de 100 mm minimum. Les orifices des tuyaux auront une section minimale telle qu'elle permettra le passage d'une tige circulaire de 5 mm de diamètre, mais pas le passage des gravillons. Si les orifices sont circulaires, ils auront un diamètre minimal de 8 mm. L'espacement des orifices sera de 0,10 à 0,30 m.

La pose des tuyaux d'épandage (cinq au minimum) s'effectue sur le gravillon, **orifices vers le bas.** Ces tuyaux sont plus courts que les tuyaux de collecte de 0,50 m. Ils sont espacés d'un mètre d'axe en axe et bouclés en extrémité aval par des équerres ou système équivalent. Les tuyaux d'épandage latéraux doivent être situés à 0,50 m du bord de la fouille. Une couche de gravillon d'environ 0,10 m est étalée avec précaution de part et d'autre des tuyaux d'épandage et de raccordement pour assurer leur assise.

✓ Pose du tuyau d'évacuation

Le lit de pose du tuyau d'évacuation des eaux épurées dans le filtre sera constitué d'une couche de sable de 0,10 m d'épaisseur. Ce tuyau est raccordé à l'aval du regard de collecte jusqu'à l'exutoire voulu, avec une pente de 0,5 à 1 %. Pour éviter tout colmatage des tuyaux de collecte du filtre à sable vertical drainé, il est conseillé de mettre en place un clapet anti-retour sur le tuyau d'évacuation.

Remblayage

Attention, une **visite du SPANC est indispensable** avant le remblaiement de l'installation. Si cette visite n'as pas lieu avant remblaiement l'installation sera considéré comme non conforme.

Tuyaux d'épandage et gravillon sont recouverts d'un géotextile, de façon à les isoler de la terre végétale qui comblera la fouille. Le géotextile débordera de 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille. Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la surface, plusieurs coupes de géotextile pourront être utilisées bout à bout, en prévoyant un recouvrement d'au moins 0,20 m.

La terre végétale utilisée pour le remblayage des fouilles est exempte de tout élément caillouteux de gros diamètre. Cette terre est étalée par couches successives directement sur le géotextile, en prenant soin d'éviter la déstabilisation des tuyaux et des regards. Le remblayage des regards et des tuyaux de bouclage est effectué avec du sable ou de la terre végétale. Il doit tenir compte des tassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur.

Tous les tampons doivent rester apparents et affleurer le niveau du sol sans permettre le passage des eaux de ruissellement. Toute plantation d'arbres ou végétaux sera effectuée à une distance d'au moins 3 mètres du système de traitement. Pour plus de précaution une barrière anti-racines destinée à protéger le système d'épandage peut également être installée. Le traitement est situé en dehors de toute aire de circulation.

Il est conseillé de matérialiser l'emplacement de l'épandage afin de prévenir toute circulation sur le filtre (bordures, pierre, ...). Aucun revêtement imperméable à l'air et à l'eau ne doit recouvrir, même partiellement, la surface consacrée au traitement.

Pour plus de renseignements consultez le DTU 64.1 d'Août 2013 sur l'assainissement non collectif, l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié sur les prescriptions techniques en ANC et contactez les fabricants.